



DU NOUVEAU DANS LE PARCOURS POST-TRAITEMENT CANCER

Vous pouvez, au **cours d'une consultation de suivi**, prescrire :



**Un bilan d'activité
physique adaptée**



**Un bilan avec ou sans
suivi diététique**



**Un bilan avec ou sans
suivi psychologique**

Pour qui ?

- ✓ Tout patient atteint d'un cancer ayant fini son traitement « actif » depuis moins de 12 mois.

Comment ?

- ✓ Vous orientez le patient vers la Ligue contre le cancer de Loire-Atlantique qui se chargera de la coordination du parcours.
- ✓ Sans avance de frais par le patient.

À noter : un retour vous sera systématiquement adressé.

PARCOURS DE SOINS GLOBAL APRÈS TRAITEMENT D'UN CANCER

1

Fin des traitements actifs (radiothérapie, chirurgie, chimiothérapie ...) **depuis moins d'un an.**

2

- ✓ Lors d'une consultation de droit commun, le **MÉDECIN TRAITANT ET/OU LE CANCÉROLOGUE** prescrit au patient le type de soins de support, les bilans et/ou la consultation(s) de suivi, en fonction de ses besoins.



Un bilan d'activité
physique adaptée



Un bilan et/ou un
suivi diététique



Un bilan et/ou un
suivi psychologique

- ✓ **LE PRESCRIPTEUR** recevra un compte-rendu de bilan et compte-rendu de consultation(s) de suivi.

3

Muni de sa prescription, le patient contacte la **LIGUE CONTRE LE CANCER DE LOIRE-ATLANTIQUE** qui organisera les soins.

4

Le patient réalise son parcours individualisé au plus près de son domicile, **SANS AVANCE DE FRAIS.**

DANS LA LIMITE D'UN MONTANT MAXIMAL
PAR PATIENT ET PAR AN DE 180€.